

BÉDOIN

MONT VENTOUX

LOU PASSADOU

Journal municipal d'information de Bédoin • Trimestriel • www.bedoin.fr



Le Tour de France 2016
"12^{ème} étape"

Juillet 2016

N°
83

Inauguration du local poubelle à la station du Chalet Reynard

Le samedi 28 mai a eu lieu l'inauguration officielle du local poubelle de la station du chalet Reynard par Luc Reynard maire de Bédoin, en présence de Max Raspail conseiller départemental, de Gérard Borgho vice-président de la CoVe responsable de la gestion des déchets et des ordures ménagères, des élus de Bédoin, de Gilles Ravaute président de l'association syndicale du Cocadis et de nombreux habitants de ce lotissement.

Cette construction répond à une double nécessité, offrir aux habitants du lotissement un lieu adapté d'apport des ordures ménagères et des déchets et inciter tous ceux, très nombreux, qui fréquentent ce site à préserver la propreté et la qualité de cet environnement exceptionnel.



Construit sur une dalle surélevée et couvert d'une toiture, ce local offre la possibilité d'abriter 10 conteneurs pour déchets ménagers et tri sélectif et 2 conteneurs à verre ; il s'intègre bien dans le site grâce notamment aux murs élevés en gabions (constitués de pierres du Ventoux retenues par un fort treillis métallique). La résistance de la dalle posée sur un sol de remblai, donc meuble, a été calculée pour supporter un poids au m² très supérieur à celui d'une construction traditionnelle. La maîtrise d'œuvre a été assurée par M. Gilles Rogier architecte. Cet équipement dont le coût s'élève à 88 000 € a été entièrement financé par la Commune.

Nous espérons que cet investissement incitera les habitants de Bédoin, comme les touristes à faire preuve d'un esprit de citoyenneté et contribuera ainsi à la préservation de notre environnement.

Pierre COLIN

Réception de la nouvelle aire de camping-car



L'inauguration le samedi 11 juin de l'aire de camping cars par Luc Reynard maire de Bédoin a réuni les élus de Bédoin, de communes proches et de nombreux camping caristes venus fêter cet événement en présence de Laurence CAVAILLE, chargée d'affaires à la Société "Camping-Cars-Park" gestionnaire de cette aire.

C'est dans la bonne humeur que le ruban a été coupé. Notre commune se devait de s'équiper d'une aire répondant aux souhaits des touristes et nous espérons que la fréquentation importante que nous constatons après deux mois de fonctionnement se poursuivra.

Complexe camping-piscine municipal

L'arrivée des premiers touristes annonce l'ouverture de notre complexe Camping-Piscine. Comme l'année dernière c'est la même équipe, toujours très motivée qui vous accueille après avoir œuvré durant l'hiver à l'entretien et à l'embellissement des équipements pour le plaisir des campeurs.

Le 18 juin l'ouverture de la piscine a marqué le début de la haute saison ; le personnel saisonnier recruté principalement parmi les jeunes étudiants du village est toujours heureux de vous y recevoir.

Rappelons que l'accès à la piscine est gratuit pour les enfants de la commune âgés de moins de 11 ans, ceux de plus de 11 ans bénéficient d'un tarif réduit. Les cartes d'accès sont nécessaires et disponibles en mairie auprès du service « Enfance-Jeunesse -Education ». Par ailleurs, les personnes fréquentant régulièrement la piscine peuvent bénéficier d'un abonnement. Venez nombreux et bonnes vacances à tous.

Colette LECLERCQ



La médaille des Justes

Le lundi 23 mai en présence de Monsieur Luc REYNARD, maire de Bédoin, Madame Anita MAZOR, consul général d'Israël à Marseille et Monsieur Serge COEN, du comité français pour Yad Vashem, ont remis à titre posthume la médaille de « Juste parmi les Nations » à Clément et Marie DUMONT, représentés par leur petit-fils Roger DUMONT, pour avoir hébergé et sauvé la famille PEREYRE pendant la seconde Guerre Mondiale.



E ditorial

La chaleur ambiante s'est installée soudainement comme elle le fait depuis quelques années. Son ardeur n'a d'égale que celle des nombreux cyclistes revenus avec les beaux jours gravir les pentes du Ventoux. Il est vrai que l'arrivée de l'étape du Tour de France sur notre sommet le 14 juillet prochain polarise l'actualité sur cet événement, encourage et dynamise encore plus le tourisme sur notre commune.

Notre été sera aussi égayé par de multiples animations, festivités, soirées musicales, visites culturelles, randonnées au Ventoux, etc. Nombreux seront ceux qui, venus du monde entier, partageront notre mode de vie, nos passions et apprécieront les produits de notre terroir. Peut-être même s'associeront-ils à notre volonté de classer le Ventoux et son environnement parmi les territoires remarquables que sont les parcs naturels régionaux.



Bédoin qui voit sa population tripler en été, avec les difficultés d'organisation que cela génère, a résolument pris le parti de continuer à équiper son territoire tant pour ses habitants que pour ses visiteurs. Ainsi se sont succédé les inaugurations, celle du local à conteneurs dédiés au tri sélectif qui sert au lotissement du Cocadis, au chalet Reynard ainsi qu'aux touristes de passage ; celle de l'aire de camping-cars municipale. Les réhabilitations patrimoniales se poursuivent : la reconstruction du rempart maintenant terminée, la mise en forme définitive du projet de la maison de santé pluri-professionnelle qui accueillera 12 praticiens et sera construite avec la participation des villages voisins et également le projet de construction de logements pour tous sur les terrains des Ferrailles. Ces réalisations achevées ou en cours marquent bien notre volonté municipale d'être au service de tous.

Suite aux diminutions des dotations ou des subventions, les projets deviennent plus difficiles à réaliser ou moins nombreux. Le recours à la mutualisation, les transferts de compétence à l'intercommunalité, se développent et contribuent à maîtriser les coûts en attribuant les responsabilités au niveau le mieux adapté pour cela.

Au niveau national, sans sous-estimer les préoccupations et interrogations majeures au sujet de l'emploi et du droit du travail, nous devons à notre niveau, nous engager sur tout projet contribuant au développement économique et social, et permettant à chacun de vivre décemment du fruit de son labeur.

Que cet été soit pour vous tous une période de repos, de détente, de satisfaction, de réussite, et surtout de joie.

Luc REYNARD et le Conseil Municipal

Mise en place du plan canicule

Comme les années antérieures, un plan canicule est mis en place du 1^{er} juin au 31 août pour rompre l'isolement des personnes vulnérables en période de forte chaleur.

Pour cela un registre nominatif est constitué à la mairie. Les personnes souhaitant y figurer doivent remplir un formulaire de demande d'inscription disponible en mairie à l'accueil.

Ceci s'adresse à toutes les personnes âgées de 65 ans ou plus, ainsi qu'aux personnes handicapées.

Journal municipal d'information de BÉDOIN N° 83 - Juillet 2016 trimestriel



Lou Passadou

Journal municipal d'information
Mairie ☎ 04 90 65 60 08

Directeur de la publication : *M. le Maire*
Rédacteur en chef : *Pierre COLIN*

Photos : *Jean-Luc BLATIÈRE - Mairie de Bédoin*

Suivi de Fabrication : *Nathalie EYMERÉ*

Ont participé à l'élaboration de ce numéro :

Les élus, les agents municipaux et les membres de la commission « Passadou »

Tirage 2000 exemplaires - Gratuit, ne peut être vendu

Conception & réalisation : Imprimerie F. ORTA - AVIGNON ☎ 04 90 82 27 38

SOMMAIRE

Compte-rendu du Conseil Municipal	4-5
Les travaux à Bédoin	6-7
Le Tour de France à Bédoin le 14 juillet	8-9
Le projet du PNR du Ventoux - Intercommunalité ..	10-11
La vie à Bédoin - La vie associative	12-15
État-civil, Garde des Médecins	16

Présents : Luc REYNARD, Pierre COLIN, Béatrice ROUX, Colette LECLERCQ, Jean- Marc PETIT, Michèle MASSENDÈS, Denis FORT, Chantal BLANC, Michel DELL'INNOCENTI, Patrick CAMPON, Jean-Louis RIBAS, Emmanuèle BREYSSE, Morgane CHAPOT, Patrick ROSSETTI, Gilles BERNARD, Alain CONSTANT,

Absents ayant donné procuration : Dominique ROUYER, Nathalie REYNARD, Janine TREVILY, Vincent POUILLAUDE, Blandine RASSELET, Christiane MAHLER, Gilberte LEVY CONSTANT.

Approbation du compte-rendu de la séance du 4 avril 2016, à l'unanimité.

**Délibération n°1
Enregistrement des séances
du Conseil Municipal**

Le code des collectivités territoriales pose le principe de la publicité des séances du Conseil Municipal.

Les délibérations font l'objet d'un compte-rendu affiché dans les 8 jours qui suivent la séance. Le procès verbal rédigé par le secrétaire désigné par le Maire en début de séance est soumis à l'approbation du Conseil Municipal lors de la séance suivante.

Ces documents sont destinés à conserver les faits et décisions du Conseil Municipal, mais n'ont pas vocation à retranscrire l'intégralité du débat. Monsieur le Maire propose qu'il soit désormais procédé à l'enregistrement des séances qui sera disponible sur le site internet de la commune. Seul le compte-rendu des séances restera soumis à l'approbation des élus.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**Délibération n°2
Consultation du Conseil Municipal sur
la poursuite du processus de labellisation
du Parc Naturel Régional du
Ventoux**

Par courrier du 26 avril 2016, le Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur a demandé à toutes les communes situées sur le périmètre d'études du projet du Parc Naturel Régional du Ventoux de se prononcer avant le 8 juin 2016 sur la question suivante « le conseil est-il favorable ou non à la poursuite du processus de labellisation du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux ? ».

Après présentation du contexte de cette consultation et l'intervention de plusieurs élus, la question a été soumise au

vote : favorables à la poursuite du processus de labellisation 18 voix, défavorables 5 (A. Constant, G. Bernard, G. Levy Constant, P. Rossetti et C. Mahler).

**Délibération n°3
Acquisition foncière des parcelles
F 1024 et 1031**

Après accord amiable avec le propriétaire M. Bernard Boulben, la commune propose l'acquisition des parcelles suivantes au lieu dit « Prés de la Maire », classées actuellement en zone A du P.L.U., sur la base de 5 € le m² : parcelle F1024 (2140 m²) et parcelle F 1031 (1565 m²) soit un montant de 19 875 € frais de notaires inclus.

Ces acquisitions ont pour objet de permettre à la commune de réaliser des équipements nécessaires à son développement.

Vote pour 18

Vote contre 5 (A. Constant, G. Bernard, G. Levy Constant, P. Rossetti et C. Mahler).

**Délibération n°4
Acquisition foncière de la parcelle
C 1192**

Après accord amiable avec le propriétaire M. Claude Campanile, la commune se porte acquéreur pour un montant de 7 300 € soit 5 € le m² de la parcelle C 1192 (1 460 m²), située quartier « des Héritiers » et classée actuellement en zone A du P.L.U.

Cette acquisition permettra d'engager des négociations en vue d'un échange de parcelles situées au lieu dit « les Prés de la Maire », nécessaires à la commune pour réaliser des équipements nécessaires à son développement

Vote pour 18

Vote contre 5 (A. Constant, G. Bernard, G. Levy Constant, P. Rossetti et C. Mahler).

**Délibération n°5
Avis de cession de droit au bail
au Cocadis**

M. Eric Palayer sollicite l'autorisation de la commune pour céder au profit de la SCI Palayer le chalet n°39 du lotissement du Cocadis cadastré section AB n°36 et pour transférer à cette même SCI le droit au bail accordé initialement à M. Nouveau pour une durée de 72 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2038.

Vote à l'unanimité

**Délibération n°6
Décision modificative sur le budget
annexe camping-piscine**

Par une délibération du 10/11/2015 le Conseil Municipal a décidé la mise en place d'une caution pour la location des habitations légères de loisirs en cas de dégradation.

Afin de permettre l'encaissement et la restitution de ces cautions, une modification du budget doit être faite pour inscrire à l'article 165 tant en dépense qu'en recette un montant de 6 000 €.

Vote à l'unanimité

**Délibération n°7
Fonds de concours de la CoVe**

Comme les années antérieures la CoVe attribue à toutes les communes membres des fonds de concours soit pour Bédoin en 2016 :

- 40 953 € correspondant à l'ex dotation voirie

- 105 604 € correspondant à l'ex dotation de solidarité communautaire.

Ces fonds de concours doivent être affectés à des dépenses de fonctionnement ou d'investissement décrites au budget primitif et concernant exclusivement l'acquisition ou l'entretien des équipements communaux.

Le montant total de ces fonds de concours ne peut excéder la part du financement maximum couvert par les fonds de concours soit 50 % des montants inscrits au budget pour ces équipements.

Monsieur le Maire est autorisé à percevoir ces fonds de concours et à confirmer à la CoVe les comptes auxquels ils seront affectés.

Vote à l'unanimité

**Délibération n°8
Convention de groupement
de commandes avec la CoVe
dans divers domaines**

La CoVe propose aux communes membres de mutualiser l'achat de besoins concernant différents domaines. Ces commandes groupées permettent en effet de renforcer la position de l'acheteur vis-à-vis des fournisseurs, d'obtenir des meilleurs prix et de bénéficier des connaissances techniques de services spécialisés d'achat au niveau de l'Intercommunalité.

Un recensement des besoins des communes est actuellement organisé par la CoVe pour réaliser ces groupements de commandes dans différents domaines notamment des prestations d'études, de

formation, de services pour l'entretien des bâtiments des réseaux et des voiries, fournitures diverses nécessaires au fonctionnement des services, achat de mobiliers urbains ou d'équipements électro-ménagers, prestations de services concernant la mécanique automobile etc.

Ce type de convention ne constitue pas un transfert de compétence dans ces domaines, la commune restant totalement libre d'y souscrire et de les utiliser au cas par cas au mieux de ses intérêts. Vote à l'unanimité

Délibération n°9

Désignation d'un représentant de la commune à la commission d'appel d'offres propre aux groupements de commandes

M. Luc Reynard est proposé comme membre titulaire représentant la commune à la commission d'appel d'offre des groupements de commandes à intervenir avec la CoVe.

Vote à l'unanimité

Délibération n°10

Travaux de sauvegarde de l'Eglise St Pierre de Bédoin - lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre et demande de la subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles D.R.A.C.

L'étude diagnostic de l'Eglise confiée au cabinet Lefèvre a été restituée à la Commune et validée par la D.R.A.C.. Pour réaliser les travaux de sauvegarde de l'église, les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2016 afin d'engager la maîtrise d'œuvre. Le programme pluri-annuel de travaux s'élèverait à 1 million d'euro hors taxes.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à souscrire auprès de la CoVe une assistance à maîtrise d'ouvrage pour rédiger le cahier des charges, engager la procédure de consultation pour la maîtrise d'œuvre et à présenter une demande de financement auprès de la D.R.A.C de 50 000 €, soit 50 % du montant HT prévu pour les honoraires.

Vote à l'unanimité

Délibération n°11

Travaux urgents aux écoles : demande de subvention au Conseil Départemental du Vaucluse

Le Conseil Départemental peut participer aux investissements scolaires du 1^{er} degré des communes rurales au travers du fonds départemental d'écrêtement de la taxe professionnelle, ceci à hauteur de 50 % du montant HT plafonné à une dépense subventionnable de 22 867 €.

Considérant que des travaux sont indispensables à l'école maternelle de Bédoin pour le remplacement de revêtements muraux et la reprise du sol souple partiellement altéré, le maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter du Conseil Départemental du Vaucluse une subvention d'un montant de 5 728,85 € soit 50 % du montant subventionnable et de l'autoriser à engager ces travaux.

Vote à l'unanimité

Délibération n°12

Bibliothèque municipale - Demande de subvention pour le développement de services numériques innovants

La D.R.A.C de la Région P.A.C.A. lance un appel d'offres pour le financement d'équipements de services numériques des bibliothèques municipales de la Région. A ce titre la Commune sollicite l'attribution d'une subvention de 560 € soit 80 % du coût des acquisitions en ressources numériques qu'elle engage qui s'élève à 700 € HT.

Vote à l'unanimité

Délibération n°13

Pôle E.J.E. - tarif des séjours et activités organisés durant l'été 2016 par l'ALSH et l'accueil jeunes

Ces tarifs détaillés par activité sont disponibles au Pôle E.J.E., ils sont établis suivant le coefficient familial (un tarif pour QF1 et QF2 et un tarif pour QF3) et suivant le lieu de résidence (Bédoin ou autres communes).

Vote à l'unanimité

Délibération n°14

Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein du C.N.A.S.

Le Conseil Municipal par délibération du 02/02/2016 a décidé d'attribuer au Comité des Oeuvres Sociales de la mairie une subvention pour permettre à ce dernier d'adhérer au C.N.A.S. De ce fait la Commune doit désigner un élu pour siéger comme délégué au C.N.A.S pour la durée restante du mandat.

M. Le Maire propose la candidature de M. Jean-Marc Petit adjoint au maire.

Vote à l'unanimité

Délibération n°15

Modification du tableau des effectif - emplois-permanents

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de supprimer le poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe créé par délibération du 04/04/2016 et de créer un poste d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe pour le responsable du service Enfance Jeunesse Education.

Vote à l'unanimité

Délibération n°16

Modification du tableau des effectifs - emplois non permanents

Comme chaque année, il est nécessaire de recourir à l'emploi d'agents non titulaires pour faire face à l'accroissement d'activité lié à la période estivale.

Ces emplois concernent :

Sur le budget annexe camping-piscine-tennis : deux maîtres nageurs à temps complet, deux surveillants de baignades à temps complet, 10 postes à temps non complet (de deux semaines à deux mois) d'adjoint administratif de 2^{ème} classe et deux postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet ;

Sur le budget principal un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet pour l'accueil de tourisme. Par ailleurs deux postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet sont prévus, l'un pour le renfort des services techniques pour les festivités, l'autre pour le renfort de la police municipale durant la période estivale.

Ces deux derniers postes pourront être pourvus sous forme de contrats aidés.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune et au budget annexe camping-piscine-tennis.

Vote à l'unanimité

Délibération n°17

Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2017

Pour dresser la liste préparatoire des jurés d'assises de la commune de Bédoin, le Maire doit tirer au sort publiquement à partir de la liste électorale un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral.

Le tirage au sort de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2017 fait sortir les noms suivants :

- Alexandre ARTILLAND
- Christian BOUNY
- Jocelyne DUFOUR
- Lucien GROSSI
- Barthélémy ORS
- Sabine SOLERIEU

NB : Le compte rendu des délibérations du Conseil Municipal publié dans le Passadou n'a aucun caractère officiel. Le registre des délibérations est à la disposition du public pour consultation.

La future maison de Santé Pluri-Professionnelle (M.S.P)

Nous vous avons présenté dans le Passadou de septembre 2015 ce projet. Depuis l'approbation du projet (Avant Projet Sommaire) et le choix, sur concours, du cabinet « Architecture Environnement » pour assurer la maîtrise d'œuvre de la M.S.P. et de la future maison de retraite (E.H.P.A.D.), la rédaction de l'Avant Projet Définitif (A.P.D.) a fait l'objet de nombreuses réunions de travail entre la Commune, le Cabinet d'architecture et la Société Citadis, maître d'ouvrage délégué. Il s'agissait d'ajuster le projet de construction à l'enveloppe financière préalablement définie qui avait été sensiblement modifiée à la hausse.

Ces rencontres ont permis d'arriver à un accord de principe sur l'avant projet définitif qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal lors de sa séance du 7 juillet prochain.

Ce projet ne modifie pas de façon significative les fonctionnalités offertes dans la future M.S.P et il maintient le coût prévu dans des limites acceptables. Rappelons cependant que le coût définitif peut varier, en baisse comme en hausse, suivant les réponses faites par les entreprises consultées lors des appels d'offres.

En l'état actuel le calendrier envisagé est le suivant :

- approbation de l'avant-projet définitif : séance du 07/07 du conseil municipal,
- Permis de construire, constitution des dossiers de marchés de travaux, dépouillement des offres des entreprises : 4^{ème} trimestre 2016,
- Démarrage du chantier : 1^{er} trimestre 2017,
- Fin du chantier : 2^{ème} trimestre 2018.

Toutefois le projet de M.S.P est mené simultanément avec celui de la nouvelle maison de retraite et par le même maître d'œuvre. Nous ne sommes pas maîtres des discussions en cours entre celui-ci et les responsables du projet E.H.P.A.D., qui peuvent éventuellement modifier ce calendrier !

Par ailleurs, nous tenons à saluer **les communes de Blauvac, Crillon Le Brave, Flassan, Modène et Saint Pierre de Vassols** qui participent financièrement à la construction de notre maison de santé.

Enfin, nous vous confirmons l'arrivée de nos deux nouveaux médecins, les docteurs Jean-Louis Gubert début juillet et Anthony Casegas vers le 16 août. Nous continuerons de vous tenir informés.

Denis FORT

Projet de construction de 45 logements locatifs au quartier des Ferrailles

Comme convenu, nous vous informons sur l'évolution de ce projet qui porte sur la construction de 45 logements locatifs sur le terrain situé entre la route du Ventoux et le chemin de la montagne face au parking Saint Marcellin.

37 logements soit 18 T3, 17 T4 et 2T5 sont prévus en maisons individuelles d'un étage avec garage et jardin privatif, 8 T2 sont prévus dans un immeuble collectif d'un étage. Tous seront gérés par le bailleur social Grand Delta Habitat (anciennement Villogia), maître d'ouvrage qui a validé ce projet avec la commune de Bédoin.

Il s'agit donc de l'aménagement d'un ensemble homogène qui s'intégrera bien dans la commune et son environnement paysager.

L'entreprise SUDINVEST basée à ROGNONAS a remporté l'appel d'offres pour cette réalisation et déposé un projet portant sur une surface habitable totale de 3 461 m² pour un prix de 1 730 € HT/m². L'opération bénéficiera du « label Promotelec habitat neuf RT 2012 ».

Le calendrier actuellement envisagé est le suivant :

- dépôt de la demande de permis de construire : septembre 2016
- fin de la procédure d'instruction de la demande de PC : avril 2017
- travaux pour une 1^{ère} tranche de 27 logements : mai 2017 à mars 2018 pour livraison au premier semestre 2018
- début des travaux pour une 2^{ème} tranche de 18 logements : novembre 2017 pour livraison au deuxième semestre 2018.

Nous vous tiendrons informés de l'avancement du projet.

Denis FORT

L'église de Bédoin

L'étude diagnostic réalisée à la demande de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) par M. Lefèvre, architecte spécialiste des monuments historiques, nous a été remise et elle a été validée par la D.R.A.C et par l'Inspection Générale des monuments historiques.

Cette étape, indispensable, nous permet de préparer la consultation pour choisir un maître d'œuvre qui constituera les dossiers techniques, lancera les appels d'offre auprès des entreprises et supervisera la réalisation des travaux.

Ces étapes se poursuivront durant toute l'année 2016 pour permettre de débiter effectivement les travaux en 2017.

La commune envisage dès à présent d'échelonner les travaux de mise en sécurité (assainissement, étanchéité, consolidation de l'édifice) sur 3 ans.

- La 1^{ère} année portera sur la mise en sécurité du périmètre, la réalisation d'un drain au pourtour, le dégagement des terres, la stabilisation des peintures murales des bas-côtés, la dépose des vitraux et la mise en place de protections,
- La 2^{ème} année sur la restauration du clocher et des contreforts et la reprise des étanchéités,
- La 3^{ème} année sur la stabilisation des murs et des couvrements.

Le coût de ces travaux est évalué actuellement à 1 million d'euro. Le début des travaux reste conditionné par l'approbation du projet architectural et technique par le service des monuments historiques, indispensable pour espérer l'attribution des subventions auxquelles peut prétendre la commune.

Précisons que ce programme ne prévoit pas une restauration intégrale du monument dont le coût serait beaucoup plus élevé, mais répond seulement aux exigences de mise en sécurité et de consolidation.

Dominique ROUYER



Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bédoin

Suivant l'arrêté n°2016-075 en date du 20 février 2016 et la délibération de principe n°2016-036 du Conseil Municipal en date du 04 avril 2016, la commune de Bédoin a engagé une modification de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette modification n°1 du PLU de Bédoin a pour objet :

- d'intégrer les dispositions de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite « loi ALUR »)
- de corriger les erreurs matérielles identifiées à l'usage dans le règlement
 - d'ajouter les dispositions permises par l'article 80 de la Loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques en zones agricoles et naturelles
 - de modifier les dispositions de la zone des emplacements réservés 10 et L3 au quartier des Ferrailles pour permettre la réalisation du projet d'habitat social de l'Etablissement Public Foncier.

Dans le cadre de la concertation, une enquête publique sera organisée en mairie de Bédoin sur cette modification. Ses modalités ne sont pas encore arrêtées à l'heure de parution de cet article.

Cadastre

Vous recherchez un extrait cadastral ? En un clic : www.cadastre.gouv.fr
 Vous souhaitez consulter le Plan Local d'Urbanisme, son zonage, le règlement ?
 Un lien est proposé depuis le site de la commune www.bedoin.fr, page accueil module « en un clic » carte de Bédoin.



Depuis 1952, c'est la 9^{ème} fois qu'une arrivée d'étape du Tour de France se fera au sommet du mont Ventoux par sa face sud. La dernière fois, c'était il y a 3 ans, au mois de juillet 2013, avec une victoire d'étape emportée par le britannique Christopher FROOME. Cette année, Bédoin accueillera la 12^{ème} étape, Montpellier-Mont Ventoux, avec une arrivée au sommet le jeudi 14 juillet.

Caravane et coureurs arriveront à Bédoin depuis Mazan, par le rond-point du cycliste et traverseront Bédoin par l'avenue Barral des Baux avant de prendre la route du Mont-Ventoux. Le passage de la caravane est annoncé à partir de 14h30 avec une arrivée au sommet entre 16h55 et 17h28 (sous réserve de modification ultérieure).

Le plan de circulation et de stationnement qui a été mis en place (voir ci-contre) est consultable dans l'agenda du site www.bedoin.fr ainsi que tout autre renseignement dont nous disposons actuellement.

L'accès au sommet du mont Ventoux sera fermé la veille, mercredi 13 juillet dès 13h à partir :

- du hameau de Ste Colombe (D974 Ventoux sud),
- du Chalet Liotard (D974 Ventoux nord),
- du Ventouret (D164 route de Sault).

La D974 Ventoux sud rouvrira après la fin de la course en sens unique en direction de Bédoin.

Pour les riverains, entre Ste Colombe et le sommet, des laissez-passer peuvent être demandés à la police municipale.

Début juillet, un document d'information sera disponible à l'accueil de la mairie ainsi qu'à l'office de tourisme. Vous pourrez également le télécharger sur le site de Bédoin (page d'accueil fenêtre Tour de France).

L'accueil de cette arrivée d'étape à Bédoin a exigé depuis plusieurs mois et jusqu'au jour J, une mobilisation intense des élus, des agents municipaux et plus particulièrement de notre police municipale et de nos services techniques.

Nous nous préparons à faire de cette journée du 14 juillet un événement inoubliable grâce à une organisation municipale précise et efficace.

Les services de la préfecture que nous rencontrons régulièrement pour des réunions de travail spécifiques demandent à chacun, **s'agissant de l'ordre public**, de respecter les règles de sécurité et de savoir-vivre ainsi que l'environnement. Le fonctionnement des buvettes dont le nombre a été limité est soumis lui-aussi à des règles très strictes qui devront être suivies.

Concernant le stationnement des véhicules, des parkings supplémentaires ont été prévus pour cette journée du 14 juillet offrant un nombre de places important.

Sur un plan festif la Société ASO chargée de l'organisation des événements sur le Tour de France proposera diverses animations pour tous dès 12h et jusqu'au passage de la caravane sur l'avenue Barral des Baux. Un écran géant installé au giratoire dit « du Pont » permettra aux spectateurs de suivre cette 12^{ème} étape depuis son départ de Montpellier.

Nous nous réjouissons une nouvelle fois d'accueillir le Tour de France, événement exceptionnel pour Bédoin et sa promotion dans le monde entier. En terme de renommée mondiale, c'est, avec les Jeux Olympiques et la Coupe du Monde de Football, un des événements sportifs qui a la plus grande couverture médiatique avec quelques deux milliards de téléspectateurs ou d'auditeurs.

L'impact de l'étape du « Tour de France » sur notre territoire est important pour la renommée de notre village de Bédoin et pour ses retombées économiques comme nous le constatons depuis de nombreuses années.

Je vous souhaite à tous un « bon Tour de France » à Bédoin.

Luc REYNARD

Ventoux : à propos de performances et d'altitude

Les trois meilleurs temps réalisés pour l'ascension du Ventoux, du « kilomètre zéro » au départ de Bédoin à l'arrivée au sommet, n'ont pas été enregistrés au cours d'une épreuve du Tour de France mais à l'occasion des passages du Critérium du Dauphiné Libéré en 2004 et plus loin en 1999. Ce sont ceux de :

LE TOUR DE FRANCE À BÉDOIN

- 1- Iban MAYO, Espagne, en 2004 en 55mn 51s avec une moyenne de 23,202 km/h, pour une montée de 21,6 km,
- 2- Tylor HAMILTON, USA, en 2004 en 56mn 27s,
- 3- Jonathan WAUGHTERS en 1999 en 56mn 50s.

À ce jour, ces records de montée au sommet du Ventoux par sa face sud n'ont jamais été ni égalés ni dépassés. Il faut préciser qu'ils ont été établis dans des « contre la montre » au départ de Bédoin et que les coureurs n'avaient pas de « kilomètres dans les jambes » avant.

Relevés d'altitudes sur la route du mont Ventoux

Depuis Bédoin, beaucoup de cyclistes tentent d'accomplir toutes sortes de records de montées au Ventoux qu'ils veulent ensuite faire homologuer lorsqu'ils sont détenteurs d'un nouveau record.

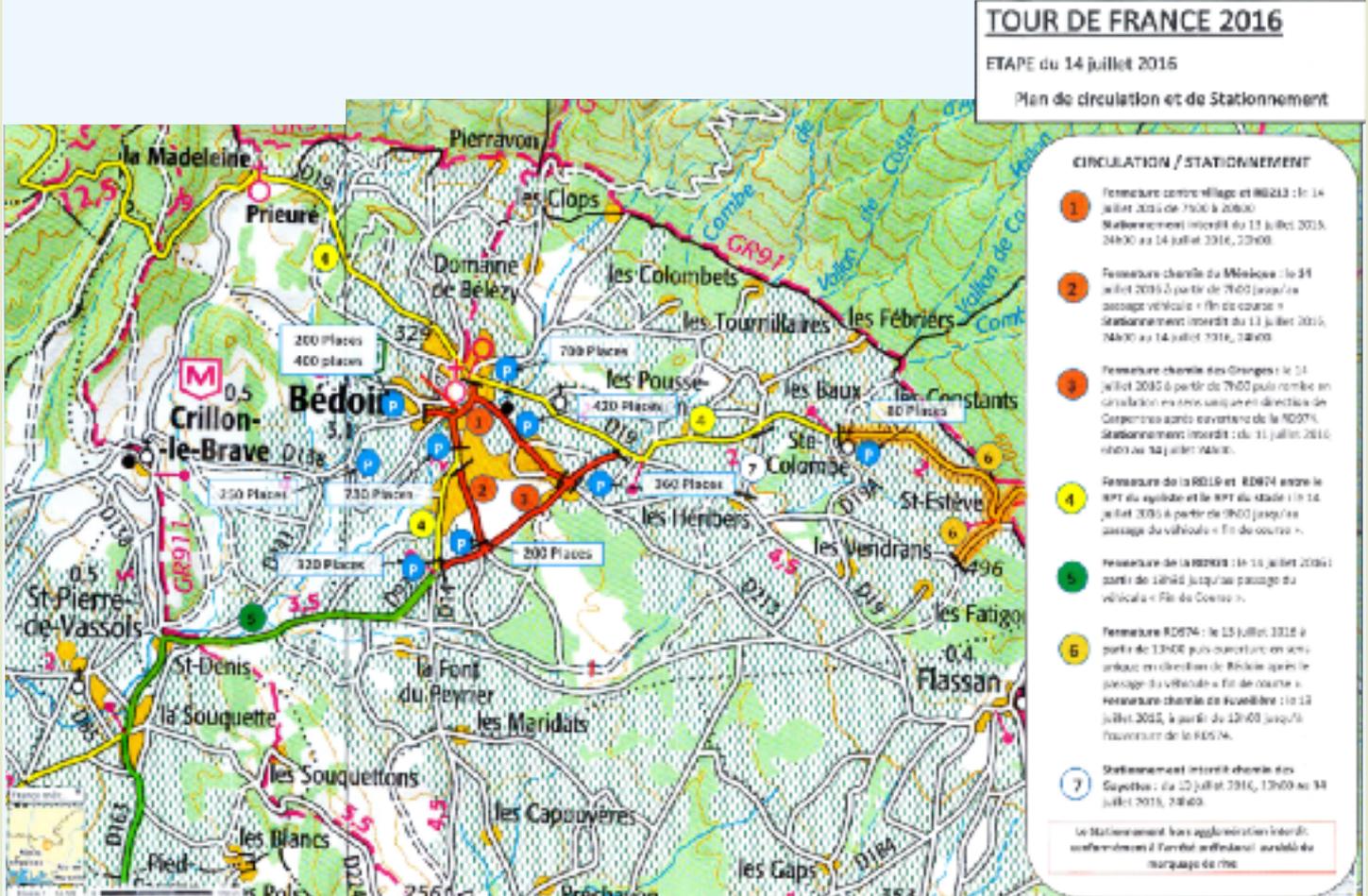
Une homologation requiert des données certifiées et c'est pourquoi la municipalité de Bédoin a demandé à des géomètres experts d'effectuer des relevés d'altitude sur 4 points précis de la route du mont Ventoux :

- 1- au « kilomètre zéro » au départ du village,
- 2- avant le virage de Saint-Estève,
- 3- au niveau du chalet Reynard,
- 4- au point culminant de la route D974 à l'arrivée (dont l'altitude est sensiblement inférieure à celle du sommet).

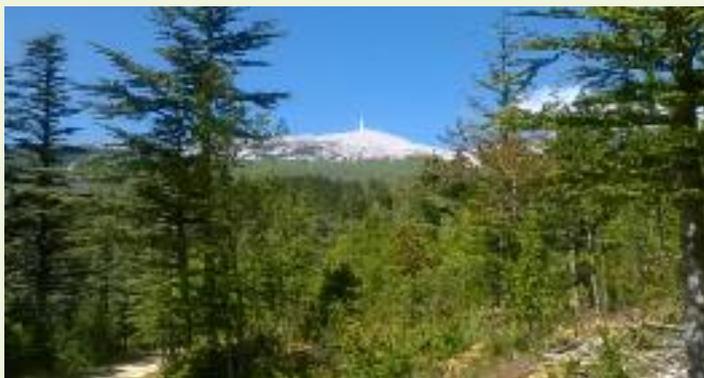
Ces mesures faites en continu avec des appareils GPS, ont été transmises à l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière qui validera les calculs réalisés et nous communiquera l'altitude officielle de chacun de ces 4 points de la route.

Nous remercions la chambre départementale des géomètres-experts du Vaucluse qui a réalisé ces travaux gracieusement.

Luc REYNARD



À propos du projet de parc naturel régional du Ventoux



Il s'est dit ces temps derniers un peu tout et n'importe quoi sur ce projet. Je souhaite donc aborder deux questions de façon non partisane :

- 1° Où en est-on actuellement dans l'élaboration de ce projet de PNR ?
- 2° Qu'en est-il de la consultation lancée par le Conseil Régional PACA auprès des conseils municipaux sur la poursuite ou l'arrêt des travaux en cours pour l'élaboration du projet ?

1° Le projet de PNR a été initié il y a plusieurs années par le Conseil Régional PACA à qui appartient l'initiative de lancer cette procédure, en concertation avec les collectivités territoriales concernées (communes, intercommunalités et département). La mission de préfiguration, c'est à dire la préparation et la rédaction d'une charte qui définit les domaines d'actions retenus pour la valorisation de son territoire, de ses activités, de ses produits et la protection de son environnement dans une optique de développement durable, a été confiée au Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux (SMAEMV), avec l'accord des services de l'Etat.

Cette élaboration a donné lieu depuis 3 ans à une vaste concertation à laquelle ont été invités les structures professionnelles et sociales du territoire, les associations et les citoyens intéressés. Des ateliers thématiques ouverts au public ont réuni plus de 900 personnes qui ont directement participé à l'élaboration de ce projet de charte.

Une première version de ce projet (consultable sur le site du www.smaemv.fr) a été transmise au Préfet de Région qui doit la transmettre au Ministère de l'Environnement et à différents organismes qui doivent l'analyser, faire part de leurs remarques et éventuellement suggérer des corrections ou des compléments. A ce stade, le projet n'aborde **ni la gouvernance du Parc** (c'est à dire qui prendra les décisions au sein du parc et suivant quelles modalités), **ni le budget prévu, ni le détail du projet triennal**. Ce n'est qu'après retour de ces avis, discussions et prise en compte des modifications et compléments demandés, que pourront être définies, en étroite concertation avec les collectivités locales concernées, les questions de gouvernance et de financement.

Pour la gouvernance, les collectivités territoriales et en tout premier lieu les communes doivent être majoritaires. C'est pour moi une condition indispensable !

Quant au financement, la phase actuelle d'élaboration coûte aux communes concernées 0,30 € par an et par habitant, somme à laquelle s'ajoute la cotisation versée au SMAEMV par toutes les communes adhérentes qu'elles fassent ou non partie du périmètre d'étude du Parc, soit 2,80 € par an et par habitant. Comme le SMAEMV serait appelé à disparaître pour laisser place au futur

organisme de gestion du Parc, le coût réel pour les habitants resterait du même ordre de grandeur. On est donc très loin des montants astronomiques annoncés par certains pour effrayer ! Le coût global financé en majeure partie par l'Etat, la Région et le Département dépend bien sûr des missions précises que se fixerait le Parc. On peut sur ce point se référer aux chiffres connus pour les 51 PNR existant en France.

Lorsque la version finale de la charte incluant les modalités de gouvernance et la participation financière des communes sera achevée, elle doit encore être soumise à **l'enquête publique indispensable pour tout projet majeur. Chacun pourra alors s'exprimer en connaissance de cause sur un projet complet et faire part ainsi de son accord ou de ses réserves qui pourront ou non être prises en compte**. Il appartiendra alors aux conseils municipaux de décider d'adhérer ou non au PNR pour une durée de 12 ans. C'est une échéance qui se situe actuellement entre 18 mois ou 2 ans.

2° La consultation, lancée le 27 avril dans des délais très courts par le Conseil Régional nouvellement élu auprès des communes et des intercommunalités concernées, est une procédure inédite qui contrairement à la tradition de continuité républicaine revient sur un processus lancé antérieurement par le précédent conseil. Elle leur demandait de se prononcer avant le 8 juin sur la continuation ou l'arrêt du processus d'étude pour la création d'un PNR du Ventoux. Il n'est pas précisé comment, ni suivant quelles règles, les votes seront pris en compte pour l'avenir, mais il est écrit cependant qu'en l'absence de décision les communes seront réputées s'être prononcées en faveur de l'arrêt (contrairement à la pratique habituelle qui veut qu'une absence de décision vaut accord).

L'objectif clairement exprimé par le vice-président du conseil régional, député de la circonscription, est d'interrompre le processus d'élaboration du PNR du Ventoux. C'est une initiative de nature purement politique.

Je rappelle ce qu'entraînerait la décision éventuelle d'arrêter la poursuite de l'étude :

- d'abord une perte d'argent, celui des contribuables qui ont payé le coût d'une étude préalable menée depuis deux ans et abandonnée avant d'être achevée. Bel exemple de gâchis financier !
- puis le mépris envers tous ceux qui se sont engagés dans l'élaboration d'un projet que l'on déciderait de jeter aux orties avant même que la réflexion soit menée à son terme.
- le renoncement a priori au bénéfice qui résulterait incontestablement de la notoriété liée au label de PNR pour nos produits (et dont les filières de production sont toutes demandeuses), pour notre territoire, pour la promotion de ses sites et pour la protection d'un environnement exceptionnel mais fragile et menacé par bien des convoitises, qu'elles soient immobilières ou minières (que l'on se souvienne des demandes de recherche de gisements de gaz de schiste sur notre territoire !).
- également le renoncement en tout ou en partie aux financements et subventions dont l'attribution est actuellement liée structurellement à l'appartenance à un parc ou à un « pays », qu'il s'agisse des programmes « Leader » (6,3 millions d'euros ont déjà été attribués sur le territoire du Ventoux et 2,5 millions ont été prévus pour les trois années à venir), du « dispositif interrégional Espaces Valléens », du « contrat régional d'équilibre territorial » ou des mesures agro-environnementales territoriales chères à nos agriculteurs. Monsieur

le premier Vice-Président du Conseil Régional se fait fort de faire modifier les règles d'attribution de ces fonds, mais qui peut nier qu'ils seront toujours attribués par priorité aux territoires faisant partie d'un parc régional ou pays. Les autres bénéficieront des restes s'il y en a !

Certes, nous avons déjà bénéficié dans un passé récent de versements de ces fonds pour des sommes importantes, mais c'était toujours en prenant en compte notre appartenance au périmètre de préfiguration du PNR du Ventoux.

Sommes-nous si riches que nous puissions nous priver dans l'avenir de cette manne financière et nous satisfaire d'une fréquentation du massif du Ventoux en croissance continue mais difficile à maîtriser sans création d'une structure commune, que dans l'état actuel des choses l'intercommunalité ne peut assurer ? Gens de Bédoin, devons-nous nous contenter de collecter et d'évacuer à nos frais les déchets laissés par les touristes hébergés chez nos voisins ?

Le résultat de la consultation est le suivant : 22 communes et 3 intercommunalités ont voté pour la continuation du processus, 17 communes et 2 intercommunalités ont voté contre.

Sur les 12 communes situées directement sur le massif, 7 ont voté pour et 5 contre. La majorité pour la continuation du processus est encore plus importante si elle est calculée suivant le nombre d'habitants ou la superficie des communes concernées. Nous ignorons à ce jour comment le Conseil Régional P.A.C.A. prendra en compte ces résultats.

Ce sujet est au centre de passions débordantes qui sont respectables, mais de grâce ne nous laissons pas emporter par des considérations purement politiques ou par des arguments parfaitement fallacieux qui peuvent quelquefois camoufler des ambitions ou des intérêts étrangers à l'intérêt général.

Luc REYNARD

La CoVe fête 50 ans d'intercommunalité



Créé en 1966, le **District urbain** présidé alors par Maurice Charretier maire de Carpentras, regroupait autour de Carpentras les communes d'Aubignan, Caromb, le Beaucet, Loriol du Comtat, Mazan, La Roque sur Pernes et Saint Didier et assurait alors principalement la gestion des déchets.

Au fil du temps l'ont rejoint les communes de Bédoin (en 1988), Saint Hippolyte, Vacqueyras, Lafare, Flassan, Le Barroux, Beaumes de Venise, la Roque Alric, Venasque.

En 2002 il est également rejoint par les communes de Crillon-le-Brave, Modène, Saint Pierre de Vassols et Suzette puis se transforme alors en **communauté de Communes Ventoux Comtat Venaissin (la CoVe)**, qui voit ses compétences s'accroître alors que les nouvelles lois sur l'intercommunalité sont promulguées.

En 2003 alors que l'ont aussi rejoint les communes de Beaumont-du-Ventoux, Gigondas, Malaucène et Sarriens elle se transforme en **communauté d'Agglomération**. La Cove regroupe désormais 25 communes sur un territoire de 52 749 ha comptant 63 467 habitants.

Ses compétences se sont considérablement élargies, elles concernent **obligatoirement** le développement économique (création de zones d'activité intercommunales), l'aménagement de l'espace dont les transports urbains), l'équilibre social de l'habitat et la politique de la ville et **optionnellement** la création et l'entretien de voirie d'intérêt communautaire, la protection de l'environnement (dont la gestion des déchets), la création et la gestion d'équipements sportifs ou culturels d'intérêt communautaire.

D'autres compétences, **facultatives**, concernent la politique de la petite enfance (les crèches), des actions éducatives, la politique sociale, les transports scolaires etc.

Parmi les réalisations majeures de la CoVe, citons :

- la création en partenariat avec le Département, la Région et l'Etat du Pôle d'échanges multimodal de Carpentras (gares

routière et ferroviaire) et la réouverture de la ligne ferroviaire Carpentras-Avignon,

- la création et la gestion de deux écoles intercommunales (regroupement pédagogique) pour plusieurs communes rurales,
- la transformation du marché gare en marché horticole,
- la création et la gestion de crèches intercommunales, compétence qui s'étendra dès 2017 à l'ensemble des crèches communales ou associatives du territoire, dont celle de Bédoin,
- la création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du Patrimoine à Carpentras,
- la gestion de 3 déchetteries et d'une mini-déchetterie et d'une plateforme de compostage.

En 2017 la compétence tourisme de la CoVe s'élargira par le transfert des offices de tourisme communaux et la création d'un office de tourisme intercommunal.

La Cove est gérée par un Conseil de communauté de 60 membres, élus puis depuis 2014 directement au suffrage universel parmi les élus municipaux. Chaque commune est représentée par au moins un ou plusieurs élus suivant le nombre d'habitants (deux pour Bédoin). Il est présidé depuis 2014 par François Adolphe, Maire de Carpentras, succédant à Christian Gonnet et à Jean-Claude Andrieux.

Soulignons que la CoVe en plus des compétences qu'elle exerce de plein droit, en totalité ou partiellement suivant la définition faite par le Conseil Communautaire, propose aux communes moyennant rémunération la mutualisation de services ou d'équipements dont elle dispose et que n'ont pas les communes.

Elle contribue également aux finances communales sous forme de fonds de concours ou de subventions sur des programmes spécifiques.

Pierre COLIN

Embauches et départ à la retraite dans le personnel municipal

Loïc DRIOT

Recruté depuis le 1^{er} juin 2016, Loïc DRIOT a été nommé responsable du service enfance, jeunesse, éducation et action sociale. Succédant à Stéphanie FABRE, directrice de la crèche dont le transfert à la CoVe sera effectif au 1^{er} janvier 2017, Loïc DRIOT encadrera les équipes d'animation, de restauration, d'entretien des locaux et les ATSEM.

En effet, pas moins de 15 agents permanents travaillent au service des enfants de Bédoin et des communes alentours qui fréquentent nos écoles et services périscolaires !

Ses missions consisteront dans la mise en œuvre des orientations municipales à destination des enfants de plus de 3 ans et de leurs familles, le développement et le pilotage des projets en lien avec les partenaires institutionnels locaux, la structuration du pôle action sociale, sports et vie associative.

Diplômé de l'animation, il a déjà plusieurs années d'expérience dans la fonction publique dans des postes similaires ; intéressé par la mise en place de projets et de manifestations, Loïc rejoint la commune de Bédoin pour y apporter ses compétences et sa motivation.

Isabelle DRULEVE

A rejoint l'hôtel de ville depuis le 2 mai 2016 pour exercer les fonctions d'assistante administrative aux services urbanisme et techniques.

Louis ROUYER

Est venu renforcer l'équipe des services techniques depuis le 1^{er} juin 2016. La saison touristique s'annonçant particulièrement animée. Agent technique polyvalent, il portera main forte aux agents pour l'entretien de la voirie, des espaces verts, et pour les nombreuses festivités qui s'annoncent.

Et les saisonniers ?

Comme chaque année, la commune a recours à des contractuels pour faire face à l'accroissement saisonnier des activités :

- A l'office de tourisme : 1 hôtesse d'accueil multilingue
- Au camping : 1 agent technique et un agent d'entretien,
- A la piscine municipale : 8 agents d'accueil se succédant par roulement pour assurer la caisse et les vestiaires de la piscine, 2 maîtres-nageurs et 2 surveillants de baignade,
- 4 animateurs par vacation pour l'accueil de loisir des jeunes.

Merci Gérard SORBIER

Après 4 ans au sein du service technique de Bédoin suite à une longue carrière aux Papèteries de Malaucène, Gérard fait aujourd'hui valoir ses droits à la retraite.

Particulièrement investi dans l'équipe des espaces verts où il formait avec Alain ROUMIEU un excellent binôme, Gérard a donné satisfaction à tout point de vue.

La municipalité le remercie pour son implication, son dynamisme et lui souhaite une belle et heureuse retraite bien méritée.

Pierre COLIN



Accueil de loisirs, été 2016

Le centre de loisirs 3-12 ans

Le centre de loisirs ouvrira ses portes du jeudi 7 juillet au vendredi 19 août puis les 29, 30 et 31 août. Il accueillera vos enfants tous les jours de 8h à 18h. Marion, Amélie, Jessica, Nadine aidées par des jeunes vacataires, animeront cet été sur le thème de la solidarité et des super-héros. Les groupes seront constitués par tranche d'âge (3/5 ans - 6/8 ans et 9/12 ans).

Des sorties sont prévues chaque mercredi pour découvrir d'autres horizons, le parc aquatique Nyonsoleiádo, le parc de Pignédoré, le festival d'Avignon, le labyrinthe de la Roque d'Anthéron, la plage de la Couronne et les Grandes Fontaines.

Les inscriptions se font depuis le site Internet de la commune et les tarifs s'échelonnent de 4 à 11 euros suivant le quotient familial.

Un séjour est également organisé du 18 au 22 juillet à Martigues pour 12 enfants de 8 à 12 ans. Il permettra aux enfants de découvrir l'environnement aquatique et les activités nautiques.

Une initiation au camping pour les 3/5 ans sera également organisée du 21 au 22 juillet au camping municipal. Enfin, des sorties régulières à la piscine les mardis et vendredis matin permettront aux enfants de se rafraîchir. Contact : Marion au 04 90 65 65 19.

L'espace jeunes 11-17 ans

L'espace jeunes accueille les enfants scolarisés au collège à partir de 11 ans. Il est ouvert du 6 juillet au 12 août de 13h30 à 17h30 au « local jeune » à côté du stade de foot.

Des sorties sont prévues tout au long de l'été ; festival d'Avignon le 7 juillet, tournoi de futsal à Ste Cécile les Vignes le 8 juillet, grand jeu inter-accueils jeunes « Faï Boulega » qui se déroulera à St Saturnin les Avignon les 11, 12 et 13 juillet, ascension nocturne du Ventoux la nuit du 18 au 19 juillet, soirée pizza le 20 juillet, tournoi de Baseball le 21 juillet, sortie Escalade à la « Combe Obscure » le 22 juillet, soirée « Barbecue » le 29 juillet, « sortie dévalkart » le 9 août, sortie plage le 10 août.

L'espace jeunes propose également un stage de « Capoeira », art martial afro-brésilien, du 25 au 29 juillet à l'espace jeunes et un séjour « sensations sports » avec de l'accrobranche, du quad, du canyoning, de la baignade et la découverte de l'environnement du 1er au 5 août. Des temps à la piscine municipale seront également proposés régulièrement.

Pour toute demande, contactez vite Sébastien au 04 90 41 72 78 ou 06 24 98 81 14. L'adhésion au club jeunes est de 12€/an.

Hommages

Pierre Abeli

Architecte d'intérieur de profession, chevalier de l'Ordre du Mérite, **Pierre Abeli** nous a quittés le 28 mars 2016, âgé de 90 ans. Bédouin d'adoption depuis ce début de siècle, ses amis se souviennent de cette personnalité sympathique et de l'intérêt qu'il portait à la vie de notre commune.



Maurice Marquès

Implanté depuis 1983 à Bédoin où il avait avec son épouse créé sa propre galerie d'art, **Maurice Marquès** peintre et sculpteur, chercheur infatigable de toutes les formes d'expression artistique universelles ou contemporaines, nous a quittés le 16 avril 2016 à l'âge de 93 ans. Très attaché à Bédoin dont il avait fait sa patrie d'adoption, il laisse à ses nombreux amis le souvenir d'un artiste passionné, d'un créateur renouvelant sans cesse ses recherches artistiques. Il savait aussi avec son épouse se montrer chaleureux avec ceux qu'il rencontrait et généreux envers sa commune d'adoption à laquelle il a fait don de plusieurs de ses œuvres.

Ingénieur des arts et métiers, il avait mené de front une carrière dans l'industrie le dessin et le stylisme industriel, et la création artistique dans la peinture d'abord puis la sculpture. Il a participé à de nombreux salons et expositions, reçu en 1975 le prix de « la jeune sculpture » et réalisé plusieurs œuvres pour des grandes entreprises.

A Bédoin à partir de 1984, il a étendu son activité aux arts plastiques organisant ou participant notamment à plusieurs manifestations artistiques alliant la sculpture, les arts plastiques et la danse.

La commune de Bédoin lui doit notamment la réalisation de 3 œuvres majeures :

- le polyptique monumental « le doux Ventoux » qui orne le hall d'exposition du centre culturel H. Adam ;
- « La Piéta », ensemble de 7 bas-reliefs polychromes, inspiré de l'œuvre du peintre du XV^{ème} siècle Enguerrand Quarton, exposé dans l'église paroissiale Saint Pierre de Bédoin ;
- « La Cène », inspirée du tableau de Léonard de Vinci, située dans la chapelle Notre Dame de Nazareth.



La Madone - Marquès, 2015

Plusieurs de ses œuvres sont également présentes dans les communes de Piolenc, Puymeras et Courthézon, auxquelles il en a fait don, ainsi qu'à la cathédrale de Vaison-La-Romaine.

La commune de Bédoin, fière de le compter parmi ses concitoyens se doit de rendre ici hommage à l'artiste unique qu'il fut, au généreux donateur, au chercheur inspiré d'un art moderne alliant l'originalité à l'universalité et de ce fait accessible à tous. A son épouse, nous adressons nos condoléances attristées.

Pierre COLIN

Programme festif de l'été !!!!

Du 8 au 11 juillet 2016 : Fête des Baux

Le vendredi 8 : repas provençal avec un groupe musical ; le samedi 9 : pétanque montée 2 joueurs à 15h, Orchestre Dame d'Onze heure ; le dimanche 10 : pétanque mixte 3 joueurs à 15h, Groupe « les Blue Maracas » ; le lundi 11 : pétanque mêlée 2 joueurs à 15h.

Mercredi 13 juillet 2016 :

Fête Nationale - Orchestre Laureve

12 au 15 août 2016 : Fête votive de Bédoin

Le vendredi 12 : Course de Push-car (enfants), Repas « All Star » et Orchestre « Androgyne » (7 filles sur scène) ; le samedi 13 : apéritif offert par la cave, Orchestre Les Mélomanes ; le dimanche 14 Orchestre Les Mélomanes et tournée Carpentier (sosies: Coluche, Clo-clo, Joe Dassin, Dalida) ; le lundi 15 : feu d'artifice et animation DJ : FX DeeJay Show.

Semaine bouliste du 8 au 16 août à 15h

Le lundi 8 août : pétanque mêlée 3 joueurs ; mardi 9 août : pétanque mêlée 2 joueurs ; mercredi 10 août : pétanque tête à tête ; jeudi 11 août : pétanque mixte 3 joueurs ; vendredi 12 août : pétanque montée 2 joueurs ; samedi 13 août : pétanque mêlée 2 joueurs ; dimanche 14 août : pétanque montée 3 joueurs ; lundi 15 août : à 9h et à 15h jeu provençal monté 3 joueurs ; mardi 16 août : spécial jeune mêlée 2 joueurs.

Du 26 au 29 août 2016 : Fête de Ste Colombe

Le vendredi 26 : repas du "Guintrand" avec l'Orchestre Dame d'Onze heure, le samedi 27 : pétanque montée 2 joueurs à 15h, animations musicales ; le dimanche 28 : pétanque mixte 3 joueurs à 15h, animations musicales ; le dimanche une nouveauté exposition et démonstration de vieux tracteurs ; le lundi 29 août : pétanque mêlée 2 joueurs à 15h.



Morgane CHAPOT

Des concerts cet été à Bédoin

Après un semestre riche en événements, le service culturel vous propose durant la période estivale plusieurs concerts qui auront lieu :

- **Le 16 juillet à 21h** à la chapelle de Nazareth, « Gospel Train » Gospel dans la pure tradition (libre participation aux frais)
- **Le 23 juillet à 18h** à la chapelle de Nazareth, concert de musiques baroque avec « l'ensemble Soleil » (libre participation aux frais)
- **Le 28 juillet à 21h30** sur le parvis du centre culturel, hommage à Barbara avec le duo (Chanteuse et pianiste) « intimement Barbara » (gratuit)
- **Le 7 août à 21h** « les Choralies de Provence » chœur national de Jeunes (gratuit).

Venez nombreux c'est toujours avec autant de plaisir que nous vous accueillerons. Bel été à tous

Michèle MASSENDES

Les manifestations sportives à Bédoin durant l'été

- **3 Juillet** : Course de montagne organisée par Deniv 84
Départ devant la maison forestière
- **14 Juillet** : Etape du tour de France Montpellier-Bédoin-Mont Ventoux - Animations place de la république
- **31 Juillet** : 6^{ème} semi-marathon du Mont Ventoux organisé par le Racing club de Bédoin - départ 8h sur la place de la république
- **27 Aout** : 11^{ème} rallye automobile des monts du Vaucluse
Epreuve spéciale le samedi 27 Aout - Les Gaps route de st Croix et chemin de Bleget
- **3 Septembre** : Tour cycliste féminin international d'Ardèche - Etape Isle sur la Sorgue-Bédoin-Mont Ventoux - sprint route du mont Ventoux près du parking st Marcellin
- **9 Septembre** : Manifestation cycliste hollandaise "Ventoux 3" montée du Ventoux - 200 participants, départ parking st Marcellin
- **10 Septembre** : Randonnée GSF défi du Ventoux
Trophée Eric Caritoux
- **11 Septembre** : rassemblement de vieilles voitures organisé par l'association l'écurie des 7 virages ; présentation des voitures place de la vigneronne
- **16 Septembre** : « Colsensation » manifestation cycliste hollandaise 250 participants
- **18 Septembre** : « GT DREAM » baptême à bord d'automobiles de prestige du Chalet Reynard au col des tempêtes. Opération au profit des pupilles des pompiers

Retenez également la date du samedi 10 Septembre pour la désormais traditionnelle Fête des associations (nombreux stands, animations, démonstration, musique, petit manège, ballade en poney etc...).

Vincent POUILLAUDE

La bibliothèque municipale fait son Tour au cœur de l'été

Face à l'agitation estivale de la commune, la bibliothèque municipale vous offre une halte au calme, dans la fraîcheur de locaux climatisés. Elle est ouverte en juillet-août aux horaires habituels.

Vous pourrez profiter du temps des vacances pour venir découvrir les dernières nouveautés littéraires, dénicher un bon roman à emporter ou encore tenter l'expérience de la lecture numérique sur liseuse ou tablette.

Pour la deuxième année, la bibliothèque participera activement à la manifestation nationale « Lire en short » rebaptisée « Partir en livre », grande fête du livre pour la jeunesse initiée par le Ministère de la culture, qui se déroulera du 19 au 22 juillet sur la commune. De nombreux rendez-vous seront proposés gratuitement aux enfants :

- Bibliothèque de plein air, sur les parvis de l'Office de tourisme et du Centre culturel : du mardi 19 au vendredi 22 de 10 h à 12 h
- Bar à histoires, à la piscine municipale mardi 19 de 10 h à 18 h
- Heure du conte numérique, au centre culturel : mercredi 20 à 11 h
- Atelier « Je crée donc je joue » : création musicale sur tablette parent-enfant : jeudi 21 de 10 h à 12 h (sur inscription, à la bibliothèque)
- Heure du conte pour les tout-petits (0-3 ans), salle du conte lu : vendredi 22 à 10h30
- Concours de dessins « Dessine-toi en train de lire ton livre préféré » : du mardi 19 au jeudi 21. Règlement et support disponible à la bibliothèque et sur tous les points d'animations.
- Grand spectacle festif et acrobatique pour toute la famille en clôture de la manifestation « Enlivrez-vous » par la Cie HIKÉNUNK vendredi 22 juillet à 18h, place de la République.

Prenez déjà note de quelques rendez-vous pour la rentrée :

- Samedi 10 septembre, deuxième édition de « Contes sous les étoiles ». Les conteuses et conteurs bénévoles de la bibliothèque vous invitent à les écouter sur la colline Saint-Antonin. La manifestation débutera à 18 h avec des séances jeune public (mais ouvertes à tous !). Après un repas partagé tiré du sac, les séances tout public reprendront de 20h30 à 22h. Le programme complet sera distribué dès les premiers jours de septembre. Manifestation gratuite.
- Mercredi 14 septembre à 18h salle du conte lu: 1^{ère} du club de lecture, pour tous ceux qui aiment partager leur passion de la lecture !
- Vendredi 30 septembre 20h30 retrouvez l'équipe de Bonheurs de lecture avec « Les Ritals » de Cavanna. Entrée libre.
- La saison de l'heure du conte débutera pour le plaisir des plus petits le mercredi 5 octobre à 17h.

Vacanciers, vous êtes les bienvenus : un simple chèque de caution de 16 € par personne, restitué à votre départ vous permet d'emprunter 4 livres et 2 magazines pour trois semaines. Nous signalons à votre intention le fonds « Provence », dans lequel vous trouverez de nombreux ouvrages sur Bédoin, le Ventoux et la Provence. La bibliothèque vous propose également un petit fonds de romans contemporains et quelques e-books en langues étrangères (anglais, allemand, néerlandais, italien, espagnol)



LA VIE ASSOCIATIVE

Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C.)

Comme chaque année, la MJC sera fermée en juillet et en août.

Nous remercions tous nos adhérents, les parents et les bénévoles sans qui cette saison n'aurait pas été une réussite.

Nous serons heureux de vous retrouver dès le jeudi 1^{er} septembre 2016 pour les inscriptions au secrétariat du centre culturel Hélen Adam et à partir du lundi 5 septembre pour la reprise des cours.

Deux nouvelles activités seront programmées la saison prochaine : l'œnologie et les loisirs créatifs.

Cinéval

Programme : « Bienvenue à Marly-Gomont » le vendredi 29 juillet 2016 à 21h45, cours de l'école élémentaire de Bédoin.

Concert Rock

La cinquième édition du concert rock organisée par la MJC s'est déroulée le samedi 4 juin dans une ambiance de feu. Cette soirée « rock and roll » nous a permis de découvrir ou de redécouvrir quatre groupes locaux que nous remercions pour leur enthousiasme et la qualité de leur présentation ainsi que les techniciens Thierry et Alain.

L'association des amis de la Chapelle de la Madelène

Suivant la tradition pour la fête de Sainte Marie Madeleine le vendredi 22 juillet à 18h30 une messe sera célébrée à la chapelle de la Madelène. Chants provençaux par la chorale Cantepedrix et buffet à l'issue de la cérémonie.

Le vendredi 19 août à 18h30 concert à la Chapelle de la Madelène, Dominique de Willencourt violoncelle et Michel Michalakakos alto interpréteront des œuvres de Bach, Vivaldi, Beethoven, Lutoslawski, Piazzola. Entrée 17 €.

Etat Civil

BIENVENUES :

Téo ALLEGREné le 17.03.2016
Mya BRASOVEANUnée le 19.03.2016
Manon ANDREnée le 27.05.2016
Nohé PARIS BIORET né le 12.06.2016

FÉLICITATIONS :

Caroline NICOLAS et Jean-Louis DELFINO.....le 18.06.2016

CONDOLÉANCES :

François LECOEVRE (65 ans) le 23.03.2016
Pierre ABELI (91 ans) le 28.03.2016
Yves DEQUEKER (80 ans) le 31.03.2016
Magin MARQUES (93 ans)..... le 16.04.2016
Isabelle GARCIA (86 ans)..... le 17.04.2016
Jacqueline GERBAUD vve BRUN (83 ans)..... le 06.05.2016
Ghisèle CLERCX DITE DE BUNEL vve DUSSAUS (96 ans).....le 22.05.2016
Jean-Pierre SACOUN (85 ans)..... le 02.06.2016
Abdelkader HAMAI (71 ans) le 10.06.2016
Robert WILLEMS (64 ans) le 14.06.2016
France CARLIER (65 ans) le 12.06.2016

Bienvenue

A Fiona CHABAUD - Atelier Coiffure
28 rue Abbé Durand - Tél : 04 90 62 98 80

A Chloé VIEUBLED
Prestations de services et formation en œnologie
1312 chemin des Moulins - Tél : 07 70 04 56 09

Calendrier des gardes des médecins

Dr Philippe BRENGUIER, Irina et Daniel TURTURICA,
Marie-Christine CAUT-POITOUT à Mazan,
Dr Lucie HANSBERGER, Philippe BOISSON,
Anthony CASEGAS et Jean-Louis GUBERT à Bédoin,
Dr Dominique LUNADIER à Mormoiron, Dr Michel NADRA
à Villes-sur-Auzon, Dr Raymond COSTE à Malemort.

Du samedi 8h00 au dimanche 20h00

2-3 juillet	Dr Philippe BOISSON	04.90.65.92.12
9-10 juillet	Dr Irina TURTURICA	04.90.29.67.78
14 -15 juillet	Dr Philippe BRENGUIER	04.90.69.88.67
16-17 juillet	Dr Daniel TURTURICA	04.90.69.70.17
23-24 juillet	Dr Dominique LUNADIER	04.90.61.80.27
30-31 juillet	Dr Raymond COSTE	04.90.69.77.68
6-7 août	Dr Michel NADRA	04.90.61.88.96
13-14 août	Dr Lucie HANSBERGER	04.90.65.92.12
15 août	Dr Marie-Christine CAUT	04.90.69.63.15
20-21 août	Dr Anthony CASEGAS	04.90.65.92.12
27-28 août	Dr Daniel TURTURICA	04.90.69.70.17
3-4 septembre	Dr Philippe BRENGUIER	04.90.69.88.67
10-11 septembre	Dr Irina TURTURICA	04.90.29.67.78
17-18 septembre	Dr Dominique LUNADIER	04.90.61.80.27
24-25 septembre	Dr Jean-Louis GUBERT	04.90.65.92.12

**SAMU 15 – POMPIERS 18
GENDARMERIE 17
ou numéro européen 112**

- Dimanches et jours fériés :*
- URGENCE DENTAIRE - Téléphone : 04.90.31.43.43
 - PHARMACIE DE GARDE - Téléphone : 3237

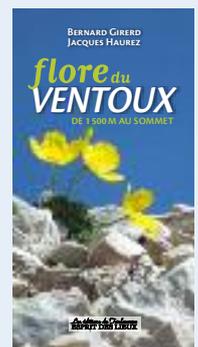


**Flashez
sur
Bédoin**

Vient de paraître

Les éditions du Toulourenc viennent de sortir une « Flore du Ventoux de 1 500 m au sommet », réalisée par Bernard Girerd, botaniste et grand spécialiste de la flore du Vaucluse et Jacques Haurez, ingénieur agronome retraité, passionné du Ventoux et de Bédoin où il réside depuis 25 ans.

D'un format de poche très pratique et joliment illustré, il offre à tous les randonneurs et amoureux du Ventoux un manuel accessible et très pédagogique pour découvrir et identifier l'extraordinaire flore qui contribue à la réputation du sommet du Ventoux.



Concours photo municipal 2016

La municipalité de Bédoin organise un concours de photographies destinées à illustrer une prochaine couverture du PASSADOU ainsi que l'agenda municipal 2016-2017.

Les photographies proposées devront mettre en valeur de façon originale, insolite et artistique le village de Bédoin, le mont Ventoux ou tout autre endroit du territoire communal.

Tout photographe amateur peut présenter deux photos en orientation « portrait », à la verticale, à remettre sur support papier format A4 avant le 10 septembre 2016 au service Communication en mairie.

Règlement et dossier d'inscription sont disponibles à l'accueil ou en téléchargement sur www.bedoin.fr